

## LUNDI 5 OCTOBRE 2020

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à huis clos à 20h00, au Centre multifonctionnel 12, rue Fournier, sont présents: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Mme Alexandra Champagne, Mme Cynthia St-Pierre, M. Éric Bergeron, M. Ghislain Vachon, M. Jean-Philippe Bouffard, Mme Johanne Gagnon et ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8153-1020

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

### **Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2020.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8154-1020

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition du conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyée par la conseillère Johanne Gagnon, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de septembre 2020 tels que déposés au montant total de 226 211.70\$.

8155-1020

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

### **Rapport de l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8156-1020

ADOPTÉE

### **Dépôt – États comparatifs**

Une copie interne des états comparatifs au 31 août 2020 est remise au maire et à chacun des conseillers présents, tel que prescrit à l'article 176.4 du Code Municipal.

*Le Conseil prend acte du dépôt*

### **Nomination du maire-suppléant (novembre 2020 à avril 2021).**

Il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu à l'unanimité que la conseillère Alexandra

8157-1020

Champagne soit nommée mairesse suppléante pour une période de six mois, soit de novembre 2020 à avril 2021 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le Maire Harold Poisson se retire pour le prochain point.*

### **Demande d'autorisation n° 425954 – Domaine du Lac Cristal**

8158-1020

Présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant **utilisation à des fins autres qu'agricoles sur une partie des lots** 4 477 493, 4 477 991, 4 477 992, 4 477 993, 4 477 994, 4 477 996, 4 477 997, 4 477 998, 4 478 961 et 4 478 962 du cadastre du Québec.

---

À la suite de l'orientation préliminaire du 1<sup>er</sup> avril 2020 dans le dossier n° 425954, la Municipalité de Saint-Rosaire demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une autorisation à des fins autres que l'agriculture (camping et centre aquatique et agrandissement du commerce de VR) sur une superficie de **30,06 ha** au lieu d'une superficie de 49,79 ha.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Rosaire a appuyé la demande d'autorisation par la résolution n° 7949-1019 permettant un projet d'agrandissement du terrain de camping du Lac Cristal et la réalisation d'un centre aquatique en grande partie sur le terrain du Golf Cristal pour une superficie de 49,79 ha;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'orientation préliminaire de la Commission, le 1<sup>er</sup> avril 2020, dans le dossier n° 425954, celle-ci **refusait** l'agrandissement du camping à même le terrain de golf, **autorisait** l'agrandissement du camping à l'intersection du 6<sup>e</sup> rang et de la Grande-Ligne et **autorisait** l'agrandissement du commerce de VR;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'agrandissement du camping a été diminué de 600 sites à 300 sites afin de répondre à certaines préoccupations de la Commission;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie totale de la demande d'autorisation est maintenant de 30,06 ha;

**CONSIDÉRANT QUE** la transformation du terrain de golf en terrain de camping comprenant un centre aquatique sur les lots 4 477 493, 4 477 996, 4 477 997, 4 478 961 et 4 478 962 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska porte maintenant sur une superficie **27,01 ha** au lieu d'une superficie de 46,74 ha;

**CONSIDÉRANT QUE** la transformation d'une habitation, d'un terrain vacant et d'un garage de réparation de véhicule permettant de prolonger le camping du Lac Cristal sur les lots 4 477 991, 4 477 992, 4 477 993 et 4 477 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska porte sur une superficie de 1,86 ha, telle qu'initialement demandée;

**CONSIDÉRANT QUE** la transformation d'une partie du terrain de golf permettant l'agrandissement du commerce Cristal VR sur une partie du lot 4 477 493 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska porte sur une superficie de 1,19 ha, telle qu'initialement demandée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a décrit son argumentaire concernant l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, dans la résolution n° 7949-1019 et que celui-ci est identique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire désire souligner l'importance de l'apport économique que le camping actuel occasionne sur le territoire de la municipalité et de l'impact projeté du projet d'agrandissement. Le périmètre d'urbanisation de la Municipalité compte seulement pour 0,20% de l'ensemble du territoire. Le nombre de commerces et d'industries est par le fait même très limité;

**CONSIDÉRANT QUE** le camping actuel permet à de nombreux citoyens d'obtenir un emploi sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'agrandissement du camping permettra la création d'environ 33 emplois supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le camping actuel entraîne un apport économique dans les commerces présents à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, tels le dépanneur et la station d'essence. La création de 300 sites de camping supplémentaires permettra de consolider les commerces présents et d'améliorer leurs situations économiques qui sont précaires dans une petite municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture (agrandissement d'un camping comprenant un centre aquatique et agrandissement d'un commerce de véhicules récréatifs) est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Rosaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu à l'unanimité par les conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire appuie la demande d'autorisation n° 425954 d'une superficie de 30,06 ha et recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Roberge, à signer le document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

**ADOPTÉE**

*Le Maire Harold Poisson reprend son siège.*

### **Modifications au règlement de zonage – Demande de soumissions.**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage no 180-1019 concernant la concordance au règlement relatif aux élevages à forte charge d'odeur du schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska ;

**8159-1020**

**ATTENDU** que diverses dispositions contenus au règlement de zonage sont également à modifier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon et résolu que le conseil de la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions auprès de firmes d'urbanismes pour les modifications au règlement de zonage.

**ADOPTÉE**

**Demande à la MRC d'Arthabaska de réviser les zones de prohibitions concernant l'élevage porcins.**

**ATTENDU** le dépôt par la compagnie 9317-9216 Québec Inc. d'un projet d'agrandissement d'élevage porcins, situé au 100, route de la Grande-Ligne;

**8160-1020**

**ATTENDU** que cette propriété est située en zone prohibée;

**ATTENDU** que le conseil municipal de Saint-Rosaire souhaite que des mesures d'atténuation soient mises en place dans la présente zone prohibée afin de permettre plus de souplesse ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de demander au Comité agricole de la MRC d'Arthabaska (CAM) de réviser la zone de prohibition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu qu'une demande de révision des zones de prohibitions soit acheminée à la MRC d'Arthabaska.

**ADOPTÉE**

**Embauche du personnel de déneigement.**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon et résolu que l'on engage le personnel manquant pour l'entretien de chemins en hiver, soit M. Clément Houle se joignant à l'équipe en place, soit à M. Luc Filteau, M. Yves Provencher et M. Alain Fortier.

**8161-1020**

**ADOPTÉE**

**Autorisation de procéder à l'embauche de personnel – entretien et surveillance de la patinoire.**

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher le personnel manquant pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2020-2021.

**8162-1020**

**ADOPTÉE**

**Levée de l'assemblée** par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard à 20h14.

---

**Harold Poisson,  
Maire**

---

**Julie Roberge, directrice  
générale et secrétaire-trésorière**